

COMMUNES DE CRACHIER ET CHEZENEUVE

FEUILLE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

A remettre en mairie **avant le 21 du mois précédent** impérativement

CETTE FEUILLE DOIT ETRE REMISE IMPERATIVEMENT EN MAIRIE. EN AUCUN CAS ELLE DOIT ETRE DEPOSEE DANS LES BOITES AUX LETTRES OU REMISE A UNE PERSONNE DE LA CANTINE.

Mois de DECEMBRE 2019

Nom et prénom :

Classe :

	Cantine	Garderie		
		Matin	de 13 h à 13h30	Soir
Lundi 2 décembre				
Mardi 3 décembre				
Jeudi 5 décembre				
Vendredi 6 décembre				
Lundi 9 décembre				
Mardi 10 décembre				
Jeudi 12 décembre				
Vendredi 13 décembre				
Lundi 16 décembre				
Mardi 17 décembre				
Jeudi 19 décembre				
Vendredi 20 décembre				
TOTAL				

Mode d'emploi des feuilles d'inscription:

Cocher les jours où votre enfant mangera à la cantine sans ticket. Ne rien inscrire si pas d'inscription

Cocher les jours où votre enfant fréquentera la garderie sans ticket (préciser le matin et/ou soir)

Faire deux chèques différents (un pour la cantine et un pour la garderie) à l'ordre du Trésor Public.

Pour cantine :

Quotient < 700	Nbre de repas	4,80 € X	=		
Quotient > 701	Nbre de repas	5.10 € X	=		
Extérieurs	Nbre de repas	6.00 € X	=		
		Déductions -			

Pour garderie

Du matin et du midi	1 € X	=		
		Déductions -		
Du soir	1,50 € X	=		
		Déductions -		